



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DE L'AREPO

20 Février 2014 – Bruxelles

Le Président Rabboni a inauguré la session plénière de l'AREPO. Dans son allocution, il a remercié les participants et les intervenants. Il a également adressé un remerciement spécial aux régions membres et au Secrétaire Général pour la confiance démontrée avec la décision de prolonger son mandat pour un an, dans le but d'assurer la continuité dans la relation entre l'association et les nouveaux acteurs institutionnels européens. Conformément à cet objectif, le Président a ensuite fait une introduction à la réunion en présentant le programme de travail pour les prochains mois et les résultats obtenus:

Propositions:

- o Préparation d'un **mémoire sur le travail et les propositions de l'AREPO** pour les nouveaux membres de la Commission AGRI du Parlement européen (Juin) et pour le nouveau Commissaire à l'agriculture (Novembre); organisation d'un ou plusieurs événements AREPO pour présenter les positions de l'association aux nouveaux acteurs institutionnels européens.
- o L'AREPO doit être actif et proactif sur les questions d'actualité, en particulier:
 - sur la mise en œuvre correcte et efficace par les Etats membres des nouveautés relatives à la qualité contenues dans le dernier règlement sur le développement rural.
 - sur les actes délégués du paquet qualité (MFQ);
 - sur le nouveau règlement sur la promotion;
 - sur la révision du règlement européen sur l'agriculture biologique.
- o Initiatives visant à renforcer la représentativité de l'AREPO et l'efficacité de nos activités de lobbying auprès des institutions européennes. Le Président propose de :
 1. lancer une initiative ad hoc dans le but de promouvoir des nouvelles adhésions à l'association, avec une attention particulière aux régions observatrices et celles qui se distinguent par une présence significative de produits de qualité.
 2. Intensifier la collaboration avec les autres réseaux régionaux européens, pour construire des relations plus complètes et pour collaborer avec d'autres acteurs locaux :
 - a. Euromontana: proposition de tenir la prochaine Assemblée Générale le 21 Octobre à Bilbao, en liaison avec les Assises Européennes de la Montagne, qui auront lieu du 22 au 24 octobre, afin de souligner le lien étroit entre les productions de la montagne et les productions agricoles de qualité ;
 - b. ERIAFF : évaluer la possibilité de présenter des activités conjointes pour accéder aux fonds d'Horizon 2020 avec des projets d'innovation en matière de qualité ;
 - c. IFOAM EU : travail commun sur la révision du règlement sur l'agriculture biologique, en tenant compte des attentes des membres et de la possibilité de partager des positions communes ;
 - d. AREV et AREFLH : continuer le chemin de collaboration en promouvant, lorsque cela est possible, des actions conjointes de lobbying auprès des Institutions européennes.

www.arepoquality.eu

Segretario Generale: secgen@arepoquality.eu; Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu; Tel: +32 (0)2 743 30 09



Résultats obtenus :

Le Président a souligné que, grâce à l'excellent travail réalisé, les importants résultats obtenus ont augmenté la crédibilité et la réputation de l'association:

- En 2013, 26 régions ont payé la cotisation, ce qui représente un record pour l'association.
- Le budget de l'association pour le 2013 est positif et nous permet de proposer une réduction de la cotisation, après deux années de déficit budgétaire et une année d'équilibre suite aux investissements pour la promotion de la position de l'AREPO auprès des institutions européennes.
- AREPO est un membre permanent du Comité Consultatif sur la qualité de la Commission européenne.
- AREPO a trouvé une nouvelle visibilité avec sa propre page sur Wikipédia

Le Président a passé la parole au **Secrétaire Général** pour la discussion des points suivants:

- **Vote sur les comptes de l'AREPO pour 2013** : approuvés à l'unanimité. Avant le vote, le SG a pris soin de présenter aux membres présents les comptes (comptes certifiés), qui ont été envoyés la semaine précédente à tous les membres. Grâce à la limitation des coûts dans les 3 dernières années (qui ont été réduits presque de la moitié), le bilan de 2013 est positif de 41.000€.
- **Proposition du budget pour 2014** : les principales déclarations de dépenses sont : 1) l'évènement biennal (en Décembre 2014 à Bruxelles) pour présenter l'AREPO aux nouveaux acteurs institutionnels, 2) la deuxième AG à Bilbao (Octobre 2014) ; 3) contrat VIE ; 4) budget pour une stagiaire pour les politiques d'innovation.
- **Vote sur la proposition de diminution de la cotisation**: approuvé à l'unanimité la nouvelle cotisation de 4.500€. Il s'agit d'une baisse de 10%, ce qui correspond à la diminution constatée en moyenne dans les budgets consacrés à l'agriculture dans les régions de l'AREPO. L'AREPO doit montrer qu'elle a analysé la situation de crise et elle doit faire un effort équivalent. L'Assemblée a rejeté la proposition d'une diminution de la cotisation à 4.000 € préférant réduire par palier si nécessaire.
- **Vote sur le nouveau Commissaire aux comptes** : approuvé à l'unanimité.
L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur François Machenaud de quitter ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, et décide donc de nommer, sur proposition du Conseil d'Administration :
 - « Monsieur Victor-Louis CANO, domicilié rue de la Blancherie, Immeuble Bistre, Aquilae, 33370 Artigues-Près-Bordeaux, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
 - La société 3G AUDIT, sise rue de la Blancherie, Immeuble Bistre, Aquilae, 33370 Artigues-Près-Bordeaux, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléantpour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. »

Ensuite, le SG a passé la parole à **Juan Andres Guitierrez**, Président d'Euromontana et représentant du Pays Basque pour l'AREPO, pour une présentation sur les possibilités de coopération entre AREPO et Euromontana.

- Bilan sur la **mention facultative de qualité "produit de montagne"** :
 - Bien que **les dérogations pour la transformation en dehors des zones de montagne** soient excessives (30 km de la zone de montagne), elles ont été limitées aux exploitations laitières préexistantes et il y a la possibilité, pour les États membres, d'introduire des restrictions supplémentaires aux dérogations. Il y a également des améliorations en matière de **flexibilité sur d'alimentation** (minimum provenant des zones de montagne: 60% pour les ruminants et 25% pour les porcs).
 - **Euromontana** reconnaît que la proposition de la CE est simpliste, mais elle estime que la rejeter et recommencer le processus ne changera pas le résultat. Ils ont donc adopté une position d'acceptation critique de la MFQ. Ils travailleront plutôt pour souligner l'importance que les États membres restreignent les dérogations.

www.arepoquality.eu

Segretario Generale: secgen@arepoquality.eu; Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu; Tel: +32 (0)2 743 30 09



- Possibilité de **collaboration** AREPO-Euromontana:
 - Proposition de tenir la prochaine Assemblée générale de l'AREPO (Octobre 21) à l'occasion des Assises Européennes de la Montagne qui se tiendront à Bilbao du 22 jusqu'au 24 Octobre 2014. La définition d'une approche territoriale pour le développement des régions de montagne visant à construire un lien entre le paysage, le territoire, les produits et la culture locale, a été identifiée comme le thème principal de la collaboration. Le secrétaire général a ajouté que le développement de ce thème est transposable à toute zone à forte valeur touristique et que la participation n'est donc pas réservée aux régions de montagne.

Ensuite, l'Eurodéputé, membre de la COMAGRI, **Éric Andrieu**, a présenté son rapport d'initiative sur les **marques régionales** et a remercié l'AREPO pour la sensibilité démontrée sur le sujet. En particulier, Andrieu a déclaré que les marques territoriales ne doivent pas être considérées comme une concurrence pour les produits de qualité. Au contraire, elles sont présentées comme un outil de développement local qui peut créer la synergie, le dialogue et la collaboration entre tous les acteurs et les secteurs ruraux à travers d'un projet territorial global. Dans cette perspective, l'agriculture est indispensable mais pas suffisante pour le développement du territoire. Les autres secteurs économiques doivent être associés pour un développement intégré.

Présentation des priorités pour l'agriculture de la Grèce et de l'Italie dans le cadre de leurs Présidences de l'UE en 2014:

- **Sotiria Konstantopoulou**, Représentation Permanente de la Grèce auprès de l'UE : la Grèce s'est engagée à conclure la réforme de la PAC, avec l'adoption des actes délégués, et à parvenir à un accord politique sur la politique de promotion. La discussion sur la révision du règlement sur l'agriculture biologique sera commencée. En outre, la Grèce travaillera sur la simplification du programme "Lait et fruits à l'école" et sur la révision du POSEI pour les régions ultrapériphériques.
- **Francesca Cionco**, Représentation Permanente de l'Italie auprès de l'UE : malgré le retard dans la définition du programme de la Présidence italienne, la ligne directrice principale est le développement durable, innovant et respectueux de l'environnement du secteur agricole et alimentaire, priorité en étroite corrélation avec l'Expo 2015.
 - volonté de rouvrir la discussion avec la Commission européenne sur les outils de stabilisation des revenus (assurance et fonds communs) contenus dans le deuxième pilier, qui n'ont pas été suffisamment valorisés;
 - le point central de l'activité sera la réforme de la réglementation sur l'agriculture biologique, un secteur important en Italie qui, avec l'Espagne, est le plus grand producteur de produits biologiques;
 - the dossiers that will not be concluded by the Greek Presidency will be resumed by the Italian Presidency (probably promotion policy and the "fruit and milk in schools" program).

Présentation du Plan stratégique de la région de Crète et des résultats de la politique régionale de la part du gouverneur adjoint de la Crète, **Théano Vrentzou Skordalaki** :

- Parmi les principales priorités du Plan stratégique figurent la promotion d'une alimentation saine et de la production soutenable, le respect de l'environnement, la transparence et la traçabilité et la promotion des produits locaux.
- Création de la marque « Crète » qui certifie les produits agricoles de qualité de l'île dans le but de protéger le patrimoine culturel de l'alimentation crétoise, de diffuser les produits crétois dans de nouveaux marchés et de créer un lien entre le secteur primaire et le tourisme à travers la promotion de Crète comme une destination gourmet.

Le Secrétaire général a présenté l'analyse technique réalisée par les services de l'AREPO sur la politique de promotion (voir les documents de référence), introduisant ensuite l'intervention du Ministre de l'Agriculture de La Rioja, **Iñigo Nagore**, centrée sur le rapport de la Commission NAT du Comité des Régions:

www.arepoquality.eu

Segretario Generale: secgen@arepoquality.eu; Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu; Tel: +32 (0)2 743 30 09



- La politique de promotion est une priorité pour la Présidence grecque et la CE qui ont pris l'engagement de parvenir à un accord politique avant les élections du Parlement européen.
- Le rapport de la Commission NAT a identifié les points critiques suivants dans la proposition de la CE :
 - **Budget**: augmentation substantielle, mais cette augmentation pourrait ne pas être suffisante pour compenser les pertes dans le secteur en vue des accords commerciaux en cours de négociation (USA). Un effort supplémentaire est demandé.
 - **Produits éligibles** : une expansion majeure est nécessaire, en ouvrant le programme aux produits qui ne sont pas couverts par l'annexe I du traité.
 - **Vin** : le secteur ne doit pas être privé de la possibilité d'un accès indépendant au financement des campagnes prévues par le règlement.
 - **Marché intérieur** : il faut prévoir non seulement des actions d'information, mais aussi de promotion ; il faut supprimer l'attribution préalable des fonds entre les dépenses visant aux actions vers les marchés à l'étranger (75%) et les actions visant le marché intérieur (25%).
 - **Programme annuel** : les États membres et les régions devraient être impliqués dans l'élaboration du programme et dans le processus de sélection. En outre, le programme devrait avoir une durée supérieure à un an (2 ou 3 ans).
 - **Financement** : Il est proposé d'augmenter le financement jusqu'à 75% pour les programmes multi-pays et les programmes visant les pays tiers. Il est essentiel de réintroduire le co-financement des États membres/régions.
 - **Situations de crise** : introduction dans la proposition de règlement d'une base juridique pour permettre à la Commission d'agir rapidement en cas de crises.
 - **Il est recommandé que la Commission européenne donne une plus grande reconnaissance dans la proposition aux régions européennes** qui jouent un rôle fondamental dans la promotion de produits alimentaires de qualité.

Le Secrétaire général a présenté les derniers développements sur le paquet qualité :

- La présentation au Conseil de **l'acte d'exécution et de l'acte délégué transversal** du règlement 1151/12 est prévue en Avril. Ils doivent être publiés en même temps.
- **Actes délégués MFQ** :
 - **Produits de montagne** (voir intervention de Juan Andres Gutierrez) ;
 - **Produits des îles** : le rapport de la Commission souligne que la MFQ peut ne pas être le meilleur outil pour résoudre les problèmes structurels des îles. Il est probable que la proposition d'acte délégué ne soit pas présentée.
 - **Agriculture locale et vente directe** : Publication du rapport de la CE. L'idée originale de la CE de créer une MFQ pour la vente directe est dépassée, parce qu'elle ne représente pas une réelle valeur ajoutée, mais le problème de la définition de « produits locaux » reste (il s'agit de la vente directe, des circuits courts, des produits locaux ou de proximité?). Il n'est pas clair si une proposition d'acte délégué pour une MFQ produits locaux sera présentée.

Par la suite, **Carlo Malavolta** de la région Émilie-Romagne, a présenté le travail accompli par l'AREPO sur la mesure de l'article 16 du PDR (voir le rapport du Groupe technique du 03/12/13). Plusieurs régions ont demandé de continuer à travailler ensemble sur la mise en œuvre des deux mesures de l'article 16. Il est donc proposé de développer un modèle de fiche pour la mesure qui comprenne des interprétations favorables sur les principaux enjeux identifiés (par exemple, la définition de nouvelle adhésion, d'association de producteurs et du critère d'éligibilité pour la mesure de promotion), afin de la soumettre à l'avis informel de la Commission et de la distribuer rapidement aux régions. Cette fiche serait un instrument d'harmonisation qui pourrait donner de la force aux propositions des régions au moment de l'approbation des programmes de développement rural.



Pour cette raison, nous demandons aux régions intéressées d'envoyer au bureau de Bruxelles (policyofficer@arepoquality.eu) un avant-projet des fiches pour la mesure de l'article 16 le plus rapidement possible, afin de faciliter la construction du modèle de fiche.

Présentation d'**Emanuele Busacca**, Coordonnateur des Règlements de l'IFOAM-UE, sur la révision du règlement 834/2007 sur l'agriculture biologique. Il a mis l'accent sur le fait que IFOAM, tout en partageant l'objectif de la CE d'amélioration du règlement, estime qu'il y aurait besoin d'une approche plus graduelle. Voici les points les plus importants du projet de proposition de la Commission :

- **Structure:** le projet de proposition de la CE revient à la structure du premier règlement biologique (2092/91) avec un seul règlement plus les annexes (actuellement: règlement de base plus 2 règlements d'exécutions). IFOAM considère excessif de changer la structure après seulement 5 ans. En outre la stabilité du secteur serait diminuée, vu que de nombreuses parties clés sont dans les annexes qui pourraient être modifiées par les actes délégués.
- **Objectif:** pas clair, difficile de définir les produits qui sont inclus.
- **Elimination de toutes les exceptions :** les exceptions sont importantes pour les petits agriculteurs, pour les nouveaux États membres et pour les pays où le bio n'est pas encore développé, car elles contribuent à une conversion graduelle.
- **Conversion** la reconnaissance rétroactive de la période de conversion ne sera plus possible, ce qui n'est pas justifié dans le cas des activités commencées sur sol vierge.
- **Ferme entièrement certifiée biologique :** idéalement positif, mais crée des problèmes pratiques car environ 25% des fermes biologiques sont mixtes : risque de perdre une grande partie d'entreprises biologiques.
- **Fourrage :** règles plus restrictives ; IFOAM est d'accord avec le principe, mais demande une solution plus graduelle.
- **Le système de control** déplacé dans le règlement transversal : le contrôle dans le bio a des caractéristiques spécifiques et il est important de garder au moins la mise en œuvre dans le cadre du règlement bio.
- **Restrictions sur les substances interdites :** IFOAM est contre le fait de mettre l'accent sur les analyses, qui ne permettent pas de contrôler toutes les conditions, vu que l'agriculture biologique est un processus, pas un produit.
- Possibilité de supprimer **l'inspection annuelle :** l'inspection est en réalité très importante pour la tranquillité des consommateurs.
- **Commerce international** approche sur la conformité plutôt que sur l'équivalence : étant donné la différence des conditions socio-économiques et climatiques, IFOAM appuie le concept de conformité : il est important que les standards aient les mêmes objectifs, mais ils ne doivent pas être identiques. Cela pourrait limiter l'importation de produits biologiques.

Vu que toutes les régions AREPO sont sensibles à la question de l'agriculture biologique, le Secrétaire Général propose de travailler en collaboration avec IFOAM, en leur présentant directement des observations et des questions et en soutenant leurs positions, lorsque cela est possible.

Présentation par **Fabio Boscaleri**, Chargé de Mission pour l'agriculture de la région de Toscane et Coordinateur de l'ERIAFF (Réseau européen des Régions pour l'innovation dans l'agriculture, l'alimentation et les forêts) sur les possibilités de mise en œuvre de groupes opératifs dans le secteur de la qualité. L'activité d'ERIAFF vise à sélectionner les priorités en commun entre les régions afin de promouvoir des actions coordonnées et des collaborations transfrontalières entre les groupes opératifs.



AREPO est en train de lancer un partenariat avec ERIAFF et le 6 Mars, elle participera à une réunion coordonnée des réseaux agricoles européens, afin de créer des synergies et des priorités en matière d'innovation. A cette occasion, les organisations vont essayer de définir des priorités et des besoins communs en matière d'innovation, dans le but de construire des groupes opératifs qui puissent travailler, chacun dans son propre territoire, en créant des synergies et des collaborations inter-régionales.

Le Président a conclu la réunion plénière de l'AREPO en remerciant les conférenciers pour les importantes contributions et en soumettant au vote des membres de l'AREPO le **programme de travail pour les prochains semestres. L'Assemblée a approuvé le plan de travail à l'unanimité.**

www.arepoquality.eu

Segretario Generale: secgen@arepoquality.eu; Tel: + 33 6 10 13 11 89

Ufficio di rappresentanza a Bruxelles: policyofficer@arepoquality.eu; Tel: +32 (0)2 743 30 09